



Un service social de l'Éducation nationale : une nécessité

■ Un service social pour toutes et tous les élèves

Pour la CGT Éduc'action, il est clair que la nouvelle circulaire de missions du SSFE (Service Social en Faveur des Élèves) fait le choix des inégalités territoriales et de la détérioration de l'accès au service public pour des milliers d'élèves ; il met également en péril avec sa logique gestionnaire, la réponse sociale et éducative. Élèves et familles en sont les premières victimes, nous, les professionnel·les, les secondes.

■ Une brèche dans l'égalité de traitement des élèves

Le décalage entre les missions définies et les moyens pour les exercer se creuse chaque année.

La territorialisation des politiques éducatives prétend répondre à des problèmes posés dans leur globalité et leur complexité par une gestion au plan local. Elle s'est amplifiée sous le double effet de la réforme de l'État qui déconcentre une partie de ses compétences aux niveaux régional et départemental. Protection de l'enfance, transfert des missions d'information et d'orientation sont des illustrations de la poursuite de l'acte II de la décentralisation.

Pour la CGT Éduc'action, il est urgent de rappeler l'importance de ce service spécialisé, unique en Europe.

Le corps des assistant·es sociaux·ales scolaires créé en 1945, a vu ses missions progressivement évoluer jusqu'à la circulaire du 23 mars 2017 qui acte le redéploiement progressif des assistant·es sociaux·ales du second degré vers le premier degré des REP+ à moyens constants, ce qui en dit long sur la place à venir du service social des élèves à l'Éducation nationale.

Le SSFE occupe une position spécifique dans l'institution scolaire : il est à l'interface entre

l'école et les parents, l'école et le quartier, l'élève et ses parents.

Le service social doit s'adresser à tou·tes les enfants, adolescent·es et jeunes majeur·es scolarisé·es. Une de ses missions premières est la prévention des difficultés et problématiques spécifiques susceptibles de toucher ce public tant dans sa scolarité même : échec, absentéisme, décrochage et rupture scolaires que dans son évolution globale : risque de danger, de délinquance, conduites à risque...

L'assistant·e social·e fait partie de la communauté éducative et, à ce titre, participe activement au projet éducatif en agissant sur les facteurs sociaux susceptibles d'empêcher la réussite scolaire de l'élève au travers d'actions collectives.

Pour la CGT Éduc'action, l'assistant·e social·e doit conserver son autonomie dans sa prise de décision et dans la transmission d'informations. Elle exige que l'assistant·e social·e scolaire reste un·e interlocuteur·trice privilégié·e des élèves dans la prise en compte de leurs difficultés pouvant avoir des incidences sur leur scolarité.

La CGT Éduc'action dénonce cette brèche dans l'égalité de traitement des élèves. L'éducation se voudrait-elle de moins en moins nationale ?

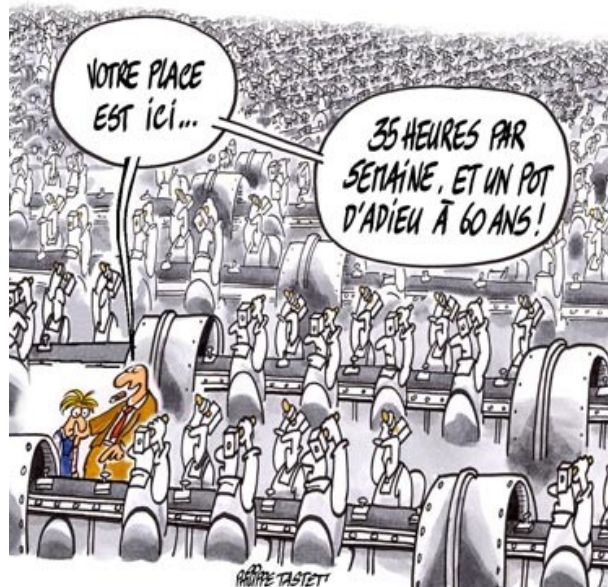
Pour la création d'un service social spécifique au premier degré

Il n'y a pas, actuellement à proprement parler, de service social scolaire dans le premier degré. Or, l'école est le lieu privilégié pour une prise en charge précoce des situations sociales et familiales sensibles. Le service social offre une aide aux parents dès l'apparition des premières difficultés. La prévention, notamment en matière de protection de l'enfance, doit être une priorité et une mission de l'État. Repérer les éléments préoccupants d'une situation familiale favorise un accompagnement précoce et une intervention des services compétents (Conseils départementaux, services de soins...).

L'orientation précoce vers une prise en charge de type éducation spécialisée (accompagnement des parents dans l'acceptation de la nécessité d'une orientation ou prise en charge spécialisée, dans les démarches administratives...) permet aux élèves de débiter leur cursus au collège, que ce soit en sections ordinaires et accompagnées (SSESAD-ITEP, AVS...) ou sur des dispositifs spécialisés (ULIS, SEG-PA...) de manière plus sereine.

Pour la CGT Educ'action, l'intervention du service social en faveur des élèves doit être étendu au premier degré sur l'ensemble du territoire, par la création d'un service social spécifique, assorti des créations de postes nécessaires

LES PERSPECTIVES DE LA REFONDATION SOCIALE



LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!



web

Remettre à un-e militant-e CGT ou renvoyer à l'adresse ci-dessous



Je souhaite :

me syndiquer ☐

prendre contact ☐

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél Mél

Établissement

Code postal Commune